

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL PARTICIPATIF 3 05 FEVRIER 2024

---

### Élus présents :

JOYON Mathieu (adjoint de quartiers).

### Élue excusée :

IRIART Dominique (élue de secteur).

### Membres présents :

BRONER Julie, CASTAINGS Jérôme, CLÉMENT Anna, COURCELLE Bruno, CROS Jean Philippe, GALIN Françoise, GARNIER Charles, GRELLETY Dominique, LASFARGEAS Olivier, MERCURY Maud, MOREAU Sébastien, PAPIN Stéphane, POIRSON-MIQUEL Olympe, QUEINNEC Mariannick,

### Absents excusés :

ALBERO Simon.

### Absents :

FRANCO Catherine, JUNOT Maeva, MALGOUYAT Anne, POMMET Barbara, ROUSSELOT Maryse, TOULOUSE Henry.

---

La première réunion de l'année se déroule dans l'espace Cauderès, place du colonel Moll

Dans l'actualité du conseil participatif, il est à mentionner le résultat du tirage au sort du représentant de cette instance au sein du **Groupe de Travail Participation Citoyenne (GTPC)**. Pour rappel cette instance est un groupe de travail spécifiquement chargé du suivi du budget participatif et également de tous les sujets en lien avec la participation des talençais. La composition du GTPC a été modifiée à la fin de l'année 2023 avec l'intégration d'un membre de chaque conseil participatif de quartier et une diminution du nombre d'élus. Le collège d'habitants est composé désormais de huit habitants soit autant de membres que le collège d'élus. Les nouveaux membres représentants des habitants ont été tirés au sort le 26 novembre dernier après un appel à candidature. Pour le CPQ 3, 86 volontaires s'étaient présentés. C'est Mr Charles GARNIER qui sera le représentant titulaire du CPQ et Mr Henry TOULOUSE sera s suppléant.

Le service participation présente la **démarche participative Talence 2040** à l'appui du diaporama ci-joint. Les conseillers participatifs vont être invités à s'impliquer et à mobiliser les talençais sur cette démarche participative.

Un point a également été fait sur le **budget participatif 2023** : le vote s'est terminé le 18 décembre 2023 et le dépouillement « papier » s'est déroulé le 20 décembre. L'annonce officielle des résultats a été faite par M. le Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier. Le CPQ sera informé de la réalisation des projets et associé dans la mesure du possible à cette phase notamment pour le projet de réhabilitation du square du Colonel Moll. La liste des lauréats est consultable sur la plateforme à la page : <https://talenceparticipation.fr/dialog/budget-participatif-2023>

Les travaux en vue de la réouverture de la **gare de la Médoquine**, qui va devenir une halte ferroviaire du RER Métropolitain, vont débuter au mois de mars. Ils vont durer un an et demi pour une ouverture de la gare en septembre 2025. Ils consistent à la création de 4 quais et d'une passerelle d'accès par le pont Peybouquey. Deux autres phases doivent suivre à l'issue des travaux : la réalisation par Bordeaux Métropole de la plateforme multimodale et la mise en œuvre de la ligne de bus express. L'ensemble des phases du chantier et du contenu des travaux seront présentés dans le Talence Mag du mois de février.

De même, les travaux du **grand Peixotto Margaut** vont débuter au mois de mars prochain. Le projet est présenté aux conseillers à partir de la page du site de la Ville en lien avec ce sujet : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/grands-projets/le-grand-peixotto-margaut/>.

L'ensemble de ces informations sont également consultables dans le Talence Mag de janvier 2024.

Enfin, le conseil municipal a adopté le 29 janvier la délibération validant le choix du maître d'œuvre qui va être chargé de réaliser **l'établissement d'enseignement artistique au château des Arts**. Les documents seront présentés au Conseil Participatif très prochainement à l'occasion d'une réunion à laquelle seront probablement invités tous les conseils participatifs.

**La maison des projets** ouvrira ses portes dans la deuxième quinzaine de février place Alcalá de Henares. Tous les talençais pourront consulter les projets de la Ville sur place lors de permanences les mercredis, jeudis et vendredis de 11h à 13h30.

A la demande de conseillers, le sujet du **compostage des biodéchets** est abordé. En effet, depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). C'est Bordeaux Métropole qui a la compétence dans ce domaine. Pour rappel, il est recommandé aux personnes habitant en maison individuelle de composter leurs déchets alimentaires dans leur jardin. Bordeaux Métropole met à leur disposition un composteur. Par ailleurs, il est possible pour les membres des associations de jardins partagés de composter leurs biodéchets dans les composteurs dont ils sont dotés. Enfin, 3 sites de compostage partagé (Robespierre, Peixotto et Fehlmann) ont été créés par la Ville à titre expérimental en partenariat avec Bordeaux Métropole. Les sites de Peixotto et Fehlmann sont gérés par un collectif d'habitants et le site de Robespierre est directement géré par la ville. Bordeaux Métropole étudie également la possibilité d'une collecte de ces biodéchets à partir d'un conteneur installé sur l'espace public (comme les bornes à verre) qui permet aux riverains concernés de jeter leurs déchets alimentaires. Ce dispositif est en cours d'évaluation sur la commune de Mérignac. Les conseillers demandent à être informés de l'évolution de ce dossier.

Dans un deuxième temps, la réunion se concentre sur un retour des ateliers de la réunion du mois d'octobre. Pour rappel, trois thématiques ont émergé : les mobilité/circulation, l'aménagement de l'espace public et la végétalisation, la culture / l'animation.

Sur la **thématique de la mobilité**, le service participation citoyenne a présenté le dispositif Vélobox de Bordeaux Métropole à partir du diaporama ci-joint. Il s'agit un abri vélo de proximité, sécurisé en acier, permettant de stationner jusqu'à 5 vélos. Chaque place est numérotée et permet d'y accrocher le cadre du vélo. L'accès se fait à l'aide d'une clé, remise lors de l'abonnement au service. Cette offre est proposée aux résidents de Bordeaux Métropole vivant dans un rayon de 250m autour d'un vélobox installé. L'abonnement annuel est de 30 €.

L'ajout d'un 2<sup>ème</sup> vélobox rue Angel Duran est validé par le conseil ainsi que l'emplacement d'un autre devant l'entrée du stade de Suzon. Il est suggéré par une conseillère de décorer ces nouveaux équipements pour favoriser leur intégration dans leur environnement. Bordeaux Métropole va être sollicitée pour éventuellement donner suite à cette proposition.

Après débat entre les conseillers, il est convenu que la prochaine réunion du conseil (fin mars/début avril) porte sur la circulation des rues Dourout et Bourgués. L'élue en charge de cette délégation, ainsi que les services référents, seront conviés pour échanger sur le sujet et présenter un état des lieux (relevés du radar pédagogique, comptages...).

A l'occasion de ces échanges sur la circulation, il est demandé la possibilité d'autoriser les vélos à prendre la rue Jean Jaurès, dans sa partie en sens interdit de la rue Fourcand pour aller jusqu'à l'école. Cette demande sera remontée aux services pour étude.

Le marquage au sol indiquant le STOP rue de Suzon au débouché de la Peydavant est effacé ce qui représente un risque d'accident.

Pour finir sur cette thématique, il est signalé le risque d'accident au débouché de la rue Chambrelant sur la rue Blaise Pascal. Les véhicules arrivant de la gauche, sur la rue Blaise Pascal, ne respectent pas la priorité à droite. De même, il est rappelé la demande des habitants du quartier de reculer la borne de recyclage du verre pour améliorer la visibilité au croisement en question.

Pour la thématique **aménagement de l'espace public/ végétalisation**, 2 sujets vont être à l'ordre du jour cette année. Il s'agit de la réalisation des 2 projets lauréats du BP 2023 qui sont en lien avec cette thématique : réhabilitation du square du colonel Moll et végétalisation du cimetière. Une séance de travail spécifique sera programmée sur ces sujets avec les services de la ville.

Enfin, au sujet de la thématique **animation / culture**, le service participation citoyenne doit se renseigner pour donner aux conseillers des éléments afin qu'ils décident de poursuivre ou non l'idée de mettre en place des projets intergénérationnels tels que « la semaine bleue », « la rue aux enfants ». S'il y a matière, ces sujets feront l'objet d'une séance de travail lors d'un prochain CPQ.

Pour conclure la réunion, il est rappelé que la plateforme offre la possibilité aux conseillers de soumettre des discussions et faire émerger ainsi des sujets pour le CPQ. Le service participation est donc à leur disposition pour donner suite à leurs suggestions